

PROGRAMME

PRÉSENTATION

8H30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9H

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE :

M. Emmanuel ROUX, Président de l'université de Nîmes
M. Philippe GUIBERTEAU, Directeur du centre CEA de Marcoule
M^{me} Carole DELGA, Présidente de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
M. Alexandre PISSAS, Président de la CLI de Marcoule-Gard, Président du SDIS, Premier vice-président du conseil départemental du Gard

9H15

INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

M^{me} Laura JAEGER, Maître de conférences en droit privé à l'université de Nîmes, « *Propos liminaires sur le concept de santé environnementale* »

9H30 - 13H

1^{ÈRE} TABLE RONDE

L'HOMME DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL :
NUCLÉAIRE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le débat - introduit et modéré par **M. Jean-Marie PONTIER**, Professeur émérite en droit public à Aix-Marseille Université, « *L'Homme et son environnement* » - réunit :

M^{me} Maryse DEGUERGUE, Professeur en droit public à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, « *La relation entre le droit nucléaire et le droit de l'environnement* »

M^{me} Marine FLEURY, Docteur en droit public, « *Le risque nucléaire vu par le droit de l'urbanisme* »

M^{me} Emma DURAND-POUDRET, Docteur en droit nucléaire, « *La compensation écologique : l'exemple d'ITER* »

PAUSE

M^{me} Anne-Sophie DENOLLE, Maître de conférences en droit public à l'université de Nîmes, « *La réparation des dommages nucléaires à l'environnement* »

M^{me} Muriel RAMBOUR, Maître de conférences en droit public à l'université de Haute-Alsace, « *Le nucléaire : une énergie propre ?* »

M. Guillaume de RUBERCY, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, « *Le démantèlement des INB* »

13H - 14H

PAUSE-DÉJEUNER

14H - 17H30

2^{ÈME} TABLE RONDE

L'HOMME DANS SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL :
NUCLÉAIRE ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Le débat - introduit par **M. Nicolas FONT**, Maître de conférences en droit public à l'université de Nîmes, « *La protection des travailleurs du nucléaire par le prisme du droit social : étendue et limites* », et modéré par **M. le Pr. Jean-Marie PONTIER** - réunit :

M. Thierry IBAGNES, Chef du service de santé au travail, et **M^{me} Carole VIALLESOUBRANNE**, Chef du service de protection contre les radiations (SPR), CEA Marcoule, « *La radio-protection des travailleurs du nucléaire en droit français* »

M^{me} Juliette FEUARDENT, Responsable du Bureau d'analyse et de suivi des expositions professionnelles à l'IRSN, « *La centralisation des données de l'exposition des travailleurs aux rayonnements ionisants au sein du système SISERI* »

M. Florent NOVAIN, Responsable Service Sûreté Radioprotection Orano, « *La politique de recours à la sous-traitance d'Orano* »

PAUSE

M^{me} Alana WASE, Avocat, U.S. Nuclear Regulatory Commission, « *La protection des travailleurs du nucléaire aux États-Unis* »

M. Nobuyuki TAKAHASHI, Professeur en droit administratif à l'université de Kokugakuin, « *La protection des travailleurs du nucléaire au Japon dans le contexte post-Fukushima* »

M. Donatien CHANG, Professeur adjoint, faculté de droit, université nationale de Taïpeh, « *La protection des travailleurs du nucléaire à Taïwan* »

17H30

SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

M. François PRIET, Professeur de droit public à l'université d'Orléans, Directeur honoraire du GRIDAUH

Qu'est-ce que la santé ? L'OMS en a donné dès 1947 une définition, qui n'a pas été modifiée depuis : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition, qualifiée par nombre de commentateurs d'holistique, pose moins problème par la référence au bien-être, dans la mesure où des « modèles du bien-être » ont été mis au point, que par le qualificatif de « complet » accolé à ce bien-être : qui peut prétendre se trouver, à un moment donné ou en permanence (un « état »), dans un état de « complet » bien-être ?

Quoi qu'il en soit, si cette définition n'intègre pas la préoccupation environnementale, parce qu'à la date d'adoption de la définition elle n'était pas encore prégnante, par la suite d'autres définitions ont été proposées dans le cadre de l'OMS. Le Bureau européen de cette dernière a proposé en 1994, lors de la Conférence d'Helsinki, une définition de la santé environnementale. Cette définition est la suivante :

« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ».

Cette définition est longue, complexe, elle entend recouvrir tous les aspects qui, dans l'environnement, sont susceptibles d'affecter la santé. Le nucléaire peut, comme bien d'autres activités, mais pas de la même manière, pas au même degré, affecter l'environnement. Le présent colloque est destiné à mettre en lumière les liens existant ou pouvant exister entre le nucléaire et la santé environnementale.

Jean-Marie PONTIER

Professeuse émérite à Aix-Marseille Université



LES DROITS ET CONTENTIEUX DU NUCLÉAIRE (Partie 9)

NUCLÉAIRE & SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Journée d'étude du
Judi 18 octobre 2018
8H30 - 18H
Amphithéâtre de l'ICSM
CEA de Marcoule

Organisée par :

Le Département Droit, Économie, Gestion
de l'université de Nîmes
L'équipe d'accueil Détection, évaluation, gestion des risques
CHRONiques et éMERgents - CHROME EA 7352
Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies
alternatives

Direction scientifique :

M. J.-M. PONTIER, Professeuse émérite à Aix-Marseille Université
M. E. ROUX, Président de l'université de Nîmes
M^{me} A.-S. DENOLLE, Maître de conférences à l'université de Nîmes
M^{me} L. JAEGER, Maître de conférences à l'université de Nîmes

Avec le soutien du conseil départemental du Gard
et de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

CONTACT

Laura JAEGER
laura.jaeger@unimes.fr

LIEU DU COLLOQUE

Amphithéâtre de
l'Institut de Chimie Séparative de Marcoule
ICSM UMR 5257 – CEA / CNRS / UM / ENSCM
Site de Marcoule, Bâtiment 426
BP 17171
F-30207 Bagnols sur Cèze Cedex

ENTRÉE LIBRE

Sous réserve des places disponibles

Infographie : Service communication UNIMES - Photo : © COMUE LR-Universités - Istock

